

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Collège Louis Pasteur  
Tours (Indre-et-Loire - 37)**

**Note de Première Phase (NPP)**

N° 0370763D\_RNPP

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Collège Louis Pasteur  
Tours (Indre-et-Loire - 37)**

**Note de Première Phase (NPP)**

N° 0370763D\_RNPP



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	Laure GUIRRIEC	Ingénieur de projet
<b>Vérificateur</b>	Sandrine BESNARD	Chef de projet
<b>Approbateur</b>	Olivier PACAUD	Superviseur

## ***Préambule***

### **Pourquoi diagnostiquer les sols ?**

L'identification des établissements accueillant les enfants et les adolescents construits sur des sites potentiellement pollués est prévue par l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**. Les établissements concernés sont situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*<sup>1</sup>. Si *BASIAS* fournit des informations sur les activités des sites industrielles du passé, cette base de données ne permet en revanche pas de connaître l'état réel des sols. C'est la raison pour laquelle, l'Etat a engagé, sur l'ensemble du territoire, une démarche de diagnostics environnementaux de ces établissements.

Cette démarche est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie. Dans un souci d'équité et de cohérence, le BRGM a été chargé de l'organisation technique des diagnostics.

### **Une pollution des sols est-elle nécessairement préoccupante ?**

Tout dépend des voies et des durées de contact entre les polluants et les usagers des lieux et de la nature de ces polluants.

Les usagers des lieux peuvent d'abord entrer en contact avec les polluants présents dans les sols via l'air qu'ils respirent (vapeurs et poussières), les aliments et l'eau qu'ils consomment, ou par contact direct avec les sols de surface et les poussières qui en seraient issues. En l'absence de contact, il ne peut pas y avoir d'effet néfaste sur les personnes.

La nature des polluants associés aux activités des anciens sites industriels intervient ensuite dans ces possibilités de contact :

- La plupart des **pollutions métalliques** (fonderies, forges, ...) restent dans les sols ou sur les poussières : il n'y a pas de vapeur. Un aménagement tel qu'un revêtement ou un enrobé peut empêcher tout contact. En l'absence d'un tel aménagement, ce sont essentiellement les jeunes enfants qui seront vulnérables car ils jouent au contact de la terre et peuvent en avaler.
- Les pollutions présentes dans les sols susceptibles de conduire à une pollution de l'air (il s'agit des **polluants volatils**), sont d'une autre nature. Si les fondations et les planchers des bâtiments ne sont pas étanches, les polluants peuvent s'accumuler à l'intérieur des locaux lorsqu'ils sont insuffisamment ventilés. Les populations concernées sont alors non seulement les enfants et les adolescents mais aussi les personnels fréquentant ces locaux. De même, les polluants volatils peuvent dégrader l'eau du robinet lorsque les canalisations empruntent des terrains pollués.

---

<sup>1</sup> Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

## **Comment sont réalisés les diagnostics ?**

Sur le plan technique, les diagnostics consistent à vérifier par des contrôles de la « **qualité des milieux d'exposition** » en considérant les « **scénarios d'exposition** » suivants :

- Lorsque des polluants sont susceptibles d'avoir dégradé la qualité des sols, le scénario d'exposition par « ingestion de sol » est retenu pour les établissements accueillant les enfants de moins de 7 ans, pour les instituts médico-éducatifs (IME) quel que soit l'âge des enfants ou lorsque des logements de fonction sont présents dans le périmètre accessible de l'établissement. Dans ces cas, la qualité des sols de surface (0-5cm) non recouverts est contrôlée.
- Lorsque des substances volatiles (benzène, produits chlorés...) sont susceptibles de dégrader la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement et la qualité du réseau de distribution d'eau potable de celui-ci, les scénarios d'exposition par « inhalation » et par « ingestion d'eau du robinet » sont retenus.  
Pour le scénario d'exposition par « inhalation », la qualité de l'air situé dans les vides sanitaires, sous les fondations et sous les planchers des bâtiments est d'abord mesurée. Si de fortes concentrations de polluants sont constatées, la qualité de l'air à l'intérieur des locaux est alors contrôlée. Pour le scénario d'exposition par « ingestion d'eau du robinet », la qualité de l'eau du réseau de distribution d'eau potable est contrôlée.
- Le scénario d'exposition par « consommation des fruits et légumes des jardins pédagogiques » est enfin retenu lorsque les sols sont susceptibles d'avoir été pollués et que les fruits et légumes issus des jardins pédagogiques sont effectivement consommés. Dans ces établissements, la qualité des sols dans les 30 premiers centimètres est contrôlée. En cas d'anomalie dans les sols, la qualité des fruits et légumes est alors contrôlée.  
En ce qui concerne les arbres fruitiers présents au droit des établissements, la consommation de leurs fruits est saisonnière et s'effectue à une période où les enfants sont peu présents. Dans ces cas, le scénario d'exposition par « consommation de fruits » n'est pas retenu et, sauf cas particulier, la qualité des fruits n'est pas contrôlée.

## **Comment se formalise le résultat des diagnostics ?**

A l'issue des diagnostics, les établissements sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».
- Catégorie B : « les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées ».
- Catégorie C : « les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de

gestion, voire la mise en œuvre de mesures sanitaires ».

Les définitions de ces trois catégories ont été élaborées afin d'être compréhensibles par tous, y compris par un public non-averti. Elles visent à résumer la réponse à la question suivante : "Y a-t-il un problème pour les usagers ?".

**Après les diagnostics, quelles précautions particulières doivent être prises ?**

***Pour tous les établissements : garder la mémoire du passé***

Tous les établissements concernés par la démarche sont situés sur l'emprise ou à proximité immédiate de l'emprise d'anciens sites industriels ou d'activités potentiellement polluantes. Aussi, il est essentiel que la mémoire de ce passé soit conservée.

Pour sécuriser les éventuels futurs changements d'usage intervenants au sein des établissements ou en cas de travaux de réaménagement, la situation devra être réévaluée par le maître d'ouvrage au regard des résultats des diagnostics réalisés.

***Pour les établissements de la catégorie B : des précautions d'usage au quotidien sont rappelées***

Si, à l'heure actuelle, les sols des établissements en catégorie B ne posent pas de problème, la présence de pollution n'en reste pas moins potentielle ou avérée.

Selon les cas, la présence et le maintien en bon état de dispositifs tels que des dalles en béton, des revêtements de sols ou des vides sanitaires ventilés empêchent ou limitent efficacement l'accès aux sols nus et les transferts de polluants à l'intérieur des bâtiments.

Aussi, il est essentiel que les maîtres d'ouvrage veillent au maintien en bon état des bâtiments et des installations et, surtout, qu'ils prennent des précautions particulières préalablement à toute modification de l'usage des lieux ou aménagement des bâtiments et, d'une manière plus générale, préalablement à tous travaux.

Le recours à des prestataires spécialisés dans le domaine des sites pollués, notamment aux prestataires disposant de la certification du LNE dans le domaine des sites et sols, adossée aux normes de service NF X 31 620, est fortement recommandé.

## ***SYNTHESE***

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement**

Le collège Louis Pasteur (établissement n° 0370763D) est situé au 92 rue du Sanitas à Tours (37), au sud-est du centre-ville et au nord du Cher. Ce collège accueille 130 élèves de 11 à 20 ans (dont une classe d'insertion).

Le collège, propriété du Conseil Général d'Indre-et-Loire, s'étend sur une surface d'environ 13 000 m<sup>2</sup> qui comprend :

- un bâtiment au nord, de 2 niveaux, sur vide sanitaire, accueillant les locaux administratifs et un logement de fonction en rez-de-chaussée et des logements de fonction à l'étage,
- un bâtiment au nord, de 3 niveaux, sur vide sanitaire, accueillant les salles de classe au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage.
- un bâtiment en préfabriqué, au sud, de plain-pied accueillant 3 salles de classe en rez-de-chaussée,
- le bâtiment du réfectoire , au sud-ouest, construit sur sous-sol.
- un local pour le matériel de sport et un local transformateur, tous deux en limite ouest du collège,
- des espaces extérieurs constitués de :
  - o une cour de récréation recouverte d'enrobé et de zones enherbées,
  - o l'entrée recouverte d'enrobé et de zones enherbées,
  - o du terrain de sport recouvert d'enrobé,
  - o du terrain d'athlétisme recouverte d'enrobé et de zones enherbées,
  - o du parking recouvert d'enrobé et de zones enherbées,
  - o l'accès au sous-sol du réfectoire, recouvert d'enrobé.

Au cours de la visite il a été constaté l'absence de jardin pédagogique. Le collège présente un bon état général.

### **Résultats des études historiques et documentaires**

Ce collège a été construit au droit d'un ancien site industriel recensé dans BASIAS (Dépôt de liquides inflammables - CEN 3702462), ce qui a motivé son intégration dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique montre que les bâtiments du collège ont été construits entre 1967 et 1979 au droit d'anciens sites industriels (raffinerie et dépôts pétroliers) et d'une voie ferrée (partie centrale). La Raffinerie du Midi était présente sur la partie est du collège tandis que le site Société Française des Pétroles BP (BASIAS CEN3702462/CEN3703059) était situé sur la partie ouest. Une entreprise de transport routier était située à proximité au nord de l'établissement (contigüe à CEN3702462). Des stockages souterrains d'hydrocarbures ont été référencés sur la parcelle.

Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans le proche environnement du collège Louis Pasteur.

## **Résultats des études géologiques et hydrogéologiques**

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine est à environ 3 m de profondeur au droit du site. L'écoulement naturel de cette nappe s'effectue dans une direction comprise entre le nord-ouest et le sud-ouest.

### **Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire**

S'agissant d'un collège avec logements de fonction, sans jardin pédagogique, trois scénarios d'exposition sont à considérer.

Les trois scénarios d'exposition potentielle ont été retenus :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

La superposition des anciens dépôts pétroliers (site BASIAS CEN3702462/ CEN3703059), du site de la Raffinerie des Pétroles et des anciennes voies ferrées, et la position de l'entreprise de transport routier (BASIAS CEN3702890) à proximité au nord de l'établissement ne permettent pas de conclure à l'absence d'influence de ces sites BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments du collège Louis Pasteur via un transfert de composés volatils dans les sols et/ou les eaux souterraines.

- l'ingestion de sols par les enfants :

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels est retenu du fait de la présence possible d'enfants en bas âge résidant dans les logements de fonction pour lesquels le porter main-bouche est pertinent, la présence d'espaces enherbés accessibles et la superposition du collège avec des anciens sites industriels ayant pu avoir une influence sur les sols de surface.

- l'ingestion d'eau du robinet :

Les réseaux d'eau potable étant susceptibles de traverser l'emprise des sites BASIAS (superposition), la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations est retenue.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence des sites industriels sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement, nous proposons que le collège Louis Pasteur (0370763D) fasse l'objet d'une campagne de diagnostic sur les milieux pertinents (phase 2) à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne l'air des vides sanitaires, l'air du sol en profondeur, l'air sous dalle, les sols superficiels et l'eau du robinet.

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur**

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 1  
Collège Louis Pasteur – Région Centre, Département de l'Indre-et-Loire, Tours (37)  
Note de Première Phase (NPP) N° 0370763D\_RNPP.doc*

**les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Établissements sensibles ».**